



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 52 - Aide à l'association Julienne Javel dans le cadre du programme « 300 000 paniers solidaires »

Délibération n° 008068

Aide à l'association Julienne Javel dans le cadre du programme « 300 000 paniers solidaires »

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	02/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter l'action « 300 000 paniers solidaires » portée dans sa déclinaison locale par l'Association Julienne Javel - Les Jardins de Cocagne, pour laquelle elle a déposé une demande de subvention de 2 000 € mi-juin 2025 auprès de la Ville. Il est proposé de soutenir cette action par une subvention de 2 000 €.

Démarré en 2010 à l'initiative du Réseau Cocagne, le programme « 30 000 paniers solidaires » a pour but de favoriser l'accès à une offre régulière de produits biologiques distribués en circuits courts à des personnes défavorisées. Dans sa mise en œuvre, ce programme est pensé pour éviter toute stigmatisation par un système uniquement réservé aux personnes défavorisées.

I. Le projet porté par l'Association Julienne Javel - les Jardins de Cocagne

L'Association Julienne Javel - Les Jardins de Cocagne décline localement ce programme, dénommé désormais « 300 000 paniers solidaires », relevant du Programme National pour l'Alimentation (PNA), qui mobilise près de 75 partenaires nationaux et locaux, dont des intervenants professionnels de la nutrition, de la restauration et de l'agriculture de proximité.

Ce programme d'accessibilité alimentaire permet ainsi aux personnes à faibles ressources de réaliser des choix de consommation et de développer leur capacité à agir sur leur alimentation. Le coût de l'abonnement au panier hebdomadaire de légumes bio des Jardins de Cocagne est réduit pour le bénéficiaire grâce au financement des deux-tiers du prix du panier via des partenaires nationaux et locaux.

Ces paniers dits solidaires, identiques à ceux des autres adhérents de l'Association, sont distribués chaque semaine dans les points de dépôts habituels de l'Association. Aucune distinction n'est donc effectuée entre les bénéficiaires de cette aide alimentaire et les autres adhérents, ce qui évite toute stigmatisation.

En parallèle, des ateliers cuisine/jardinage, également accessibles à tous les adhérents, sont proposés bimensuellement ce qui favorise une mixité des publics. Ils abordent des thématiques liées à la santé, à l'alimentation, aux circuits courts et à l'environnement.

L'action portée par Julienne Javel s'inscrit par ailleurs pleinement dans la mission de lutte contre les exclusions des Jardins de Cocagne en améliorant les savoirs et savoir-faire en matière d'alimentation et en favorisant les actions créatrices de lien social. Elle permet également de remobiliser des personnes vers l'emploi.

Depuis plusieurs années, près de 800 paniers solidaires sont distribués sur le territoire de Besançon par l'Association Julienne Javel. En 2024, 33 foyers (objectif 37), représentant 84 personnes, auront pu en bénéficier. 32 de ces foyers résidaient sur Besançon (3 en centre-ville, 2 à Palente/Orchamps, 3 à Saint-Ferjeux, 8 à Planoise, 8 aux Clairs-Soleils, 4 à Montrapon/Fontaine Ecu, 4 aux Cras/Chaprais) et 1 dans une autre commune de Grand Besançon Métropole.

Parmi ces 84 personnes, 32% avaient de 0 à 14 ans, 18% de 15 à 24 ans, 29% de 25 à 49 ans, 15% de 50 à 64 ans et 6% 65 ans et plus.

1 592 paniers solidaires (objectif 1 500) auront été distribués (1 039 à des ménages adhérents et 553 paniers ponctuels aux salariés en insertion des jardins de Cocagne) à ces 33 ménages bénéficiaires.

En 2024, l'action a touché plus d'enfants que les années précédentes, car 6 des familles adhérentes avaient au moins 3 enfants. Dans ces familles, le panier est fréquemment réservé aux plus jeunes enfants lors de la diversification alimentaire.

En 2024, les ateliers bimensuels ont été tenus sur le site des Jardins et à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Clairs-Soleils.

Pour son action au titre de ce programme, Julienne Javel a localement été soutenue en 2024, outre par la Ville de Besançon, par le Département du Doubs, la Mutualité sociale agricole (MSA) et Grand Besançon Métropole (GBM).

L'objectif poursuivi en 2025 est d'accompagner l'équivalent de 43 ménages bénéficiaires sur toute l'année, dont environ 15 salariés en insertion des Jardins de Cocagne, et de distribuer près de 1 790 paniers.

II. Demande de subvention 2025

Coût prévisionnel de l'opération	25 065 €
Réseau Cocagne	7 600 €
Participation des bénéficiaires et adhésions	6 425 €

Sollicitations :

- Conseil départemental	2 000 €
- Grand Besançon Métropole	2 000 €
- Ville de Besançon	2 000 €
- MSA	2 000 €
- Autofinancement	3 040 €

Compte tenu des finalités de développement durable de ce programme qui rejoint la volonté de la Ville de Besançon de placer la justice sociale au cœur de la transition écologique, il est proposé de soutenir l'Association Julienne Javel et de lui attribuer une subvention de 2 000 €. Cette subvention permettra de financer la distribution de paniers solidaires aux personnes de Besançon, bénéficiaires de minima sociaux, minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés, orientées par le CCAS, le Département du Doubs et les Jardins de Cocagne, ainsi que la tenue d'ateliers bimensuels à destination de ces publics.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Besançon un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 2 000 €, sera prise en charge sur la ligne 65.70.65748.0022126.10003.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Julienne Javel dans le cadre du déploiement du programme d'accessibilité alimentaire, dénommé « 300 000 paniers solidaires », sur le territoire bisontin.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

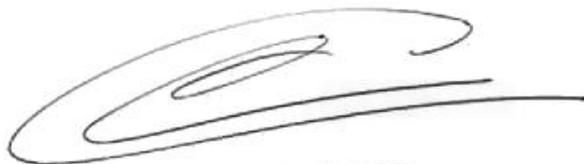
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdél GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT

Ecole	Parcours éco-citoyens	Organisme intervenant	Coût des déplacements du 4ème trimestre 2025	Coût des déplacements du 1er semestre 2026	Total pour le 4ème trimestre 2025	Total pour le 1er semestre 2026	Total pour l'année scolaire 2025/2026
Les Sapins	Le cycle urbain de l'eau	Département Eau et Assainissement	0,00 €	105,75 €	0,00 €	211,50 €	211,50 €
Hérriot			0,00 €	105,75 €			
Tristan Bernard	Le Bêêêl ouvrage	Direction Biodiversité Espaces Verts	0,00 €	116,33 €	0,00 €	116,33 €	116,33 €
Dürer			0,00 €	211,50 €	0,00 €	211,50 €	211,50 €
Fanart			0,00 €	116,33 €	0,00 €	116,33 €	116,33 €
Jean Zay			0,00 €	116,33 €	0,00 €	116,33 €	116,33 €
		Total	0,00 €	771,99 €	0,00 €	771,99 €	771,99 €